



## Heritage enfant non reconnu

Par **MARIE**, le **16/09/2008** à **09:42**

Bonjour,  
Mon père biologique est décédé il y a 28 ans, et sa maison a été léguée à son neveu.  
Ne m'ayant pas reconnu nous nous sommes tout de même fréquenté et j'ai connu sa famille.  
Dernièrement, j'ai rencontré ses soeurs (mes tantes) qui m'ont reconnu et m'ont proposé de témoigner pour prouver que je suis le fils de mon père pour que je puisse récupérer la maison qui est restée à l'abandon.  
Y a t il prescription au bout de 28 ans?  
Pensez-vous que je puisse faire la démarche d'un test ADN sur le défunt?  
Qu'elle sont mes chances de récupérer la maison?  
Combien me coûterait cette procédure et combien d'année pourrait elle durer?  
Issue d'un milieu modeste aurais je droit à des aides?  
Je vous remercie d'avance.